

était un excellent soldat, et qui, atteint d'un coup de canon, est mort trois jours après; l'alferez de don Felipe Beamonte, très-bon soldat aussi; Pedro de Aramburu (?), gentilhomme basque, que le Roi avait envoyé au grand commandeur, l'été passé, pour servir près de lui, avec 20 écus de traitement, et trois ou quatre autres soldats connus. Don Felipe de Beamonte, qui était à l'avant-garde et se battit d'une manière merveilleuse (1), fut blessé de trois coups d'arquebuse, mais d'une manière si peu sérieuse qu'il en est déjà guéri. Le grand commandeur lui a donné le gouvernement de Goes, devenu vacant par la mort d'Isidro Pacheco.

Au même temps que les gens de Juan Osorio commençaient à tenter le passage, les galiotes et les barques partirent de la Thole avec le reste des troupes. Requesens les suivit sur la digue, dont elles étaient si proches que de là il pouvait leur donner des ordres. Soutenues par les forts et par de l'artillerie qu'il fit placer en trois ou quatre endroits de la digue, elles parvinrent à débarquer les troupes qu'elles transportaient dans l'île de Duyveland, sans autre dommage que deux soldats et un marin tués, et deux ou trois blessés d'un coup de canon parti du fort que les ennemis occupaient en face de celui de Mocreseel (?). — Ceux qui occupaient ce fort auraient pu le défendre longtemps; mais ils furent assez lâches pour l'abandonner, avec deux demi-canons et une grande quantité de balles et de poudre, dès qu'ils virent les gens du Roi sauter à terre. — Les ennemis avaient, du côté de Vianen, un autre fort plus grand et garni d'une artillerie plus nombreuse; ils profitèrent de la nuit pour embarquer sur leurs navires la garnison et les canons qui s'y trouvaient, et ils y mirent ensuite le feu. — Tout cela se passa le jour de Saint-Michel (29 septembre); le même jour, l'île entière de Duyveland était soumise à l'autorité du Roi.

Les ennemis s'étaient figuré que toutes les troupes du grand commandeur allaient par le gué; ce fut pourquoi ils rassemblèrent de ce côté tous leurs navires et leurs forces: sans cette erreur, ils auraient pu aisément empêcher le passage à la flotte royale. Quand ils s'en aperçurent, il était trop tard. — Selon Requesens, il parut en mille choses que Dieu approuvait cette expédition (2).

(1) *Don Felipe de Beamonte, que fué en la vanguardia, y peleó maravillosamente.*

(2) *Pareció en mil cosas que Dios se tenia por servido desta jornada.*

D'abord, ce fut Dieu qui lui inspira la résolution de diviser ses troupes en deux corps, combinaison à laquelle on fut redevable du succès. Ensuite, pendant les deux jours dont on eut besoin pour la dernière reconnaissance et pour l'exécution de l'entreprise, le calme fut tel qu'il aurait pu l'être au milieu du mois de juillet, tandis que, dans ceux qui avaient précédé, le vent souffla avec une impétuosité extraordinaire et qu'il en fut de même dans ceux qui suivirent : il en résulta que les navires du Roi purent se servir de leurs rames, et ceux de l'ennemi, étant de haut bord, très-peu de leurs voiles. Enfin la nuit de l'embarquement fut plus claire que les autres. Ce n'est pas tout : il fallut encore que Dieu eût aveuglé les ennemis, pour qu'ils n'eussent pas, comme ils en avaient plus que le temps, construit, en l'île de Philippsland, un fort qui aurait entièrement fermé le passage, et pour qu'ils ne se défendissent pas pendant une demi-heure seulement : ce qui eût suffi pour que les troupes royales fussent noyées, tant la marée montait avec vitesse. Requesens conclut sur ce point en disant : « J'assure V. M. qu'il y a de longues années qu'on n'a vu quelque chose de plus remarquable que ce qui s'est passé ce jour-là (1). »

Le lendemain matin (30 septembre), ayant laissé dans l'île de Duyveland les gens qui leur parurent nécessaires pour la garder, Sancho d'Avila, Mondragon et Juan Osorio, avec tout le reste, traversèrent le canal qui la sépare de l'île de Schouwen. Quoiqu'ils eussent de l'eau jusqu'aux aisselles, le passage s'opéra sans peine, parce que ce canal est plus étroit et sans boue, et qu'il n'était défendu par personne. D'après les ordres que leur avait donnés le grand commandeur, ils se dirigèrent sur Brouwershaven. Les ennemis, ne pouvant défendre cette ville, parce qu'elle est ouverte, l'avaient saccagée et incendiée, et, malgré l'activité qu'on apporta à arrêter les progrès du feu, plus de cinquante maisons furent détruites. — Ils avaient laissé un fort à la tête du port, qui était armé de trois bonnes pièces de bronze, de six ou sept de fer, et avait une garnison de soixante soldats. Si ceux-ci avaient osé se défendre, ils l'auraient pu pendant plusieurs jours : mais, dès le lendemain (1^{er} octobre), voyant que les troupes royales allaient ouvrir la tranchée, ils se rendirent, à condition qu'on les laissât sortir librement avec armes et ba-

(1) *Y yo seguro á V. M. que no se ha visto cosa, muchos años ha, mas de ver y considerar que lo que aquel día pasó.*

gages (1). — Quand ils furent dehors, la plupart ne voulurent pas retourner aux ennemis. On les envoya au grand commandeur, qui les accueillit bien et leur fit donner à manger pendant dix jours, avec de l'argent pour continuer leur route, et des passe-ports où il déclarait qu'il leur pardonnait, pourvu que dans les huit jours ils se présentassent devant la justice de leur endroit, porteurs d'un écrit de leur évêque attestant qu'ils s'étaient réconciliés avec l'église catholique romaine (2). — La plupart étaient de Malines, Gand, Berghes

(1) On trouvera les noms de ceux qui occupaient ce fort, ainsi que la capitulation que leur accordèrent les chefs des troupes royales, dans la pièce suivante :

« Nous, le chasteleyn Sancho d'Avila, le coronel Cristoffel de Mondragon et Jehan Osorio de Ulloa, ayant la charge de ceste journée, suivant la commission de Son Excellence, avons receu en grâce les personnes qui s'ensuivent, s'ayant rendu du fort de Brouwershaven, à sçavoir : Gheeraert van Hendt, d'Anvers ; Laurens Rymmenans, de Malines ; Antoine Bol-laerts, de Malines ; François de Peuter, de Malines ; Lambrecht de Helt, de Malines ; Hans Vriendts, de Malines ; Claude van Hoelput, de Gandt ; Antoine van Vaeck, de Malines ; Huybrecht Keynooghen, de Malines ; Robbrecht Raps, de Malines ; Philips de Craps, d'Anvers ; Kerstiaen van Hende, de Eecloo ; Jan Been, de Poperinghe ; Martin de Brouwere, de Cas-sele ; Willem Arents, de Nieupoert ; Philips van Wetteren, de Darmonde ; Evert Veltens, de Berghes-sur-le-Zoom ; Lichtert van Asselt, Hans Cryt, de Aquisgrane ; Reynier Heyndricxsen, de Peer ; Jacob Jansen, de Maestricht ; Ray Cornelissens, de Hulst ; Gautier Leclercq, de Dendermonde ; Jehan Arents, de Nieupoert ; François Eechout, de Dendermonde ; Hans Hooft, d'Anvers ; Vincent van Amine, de Ypre ; Gillis Pieterssen, de Hulst ; Louis Legeois, d'Anvers ; Meulensyer van Duren, d'Anvers ; Denys de Rycke, de Gandt ; Andries Cornelis-sens, de Maestricht ; Adrien Breffaert, de Louvain ; Jan Baetens, de Malines ; Adrien vander Meulen, de Malines ; Cryn Jorissen, de Berghes-sur-le-Zoom ; Hans Duyts, de Berghes ; Lodu-wyck van Hemschot, Nicolas de Moly, de Liège ; Jehan Rotkyn, de Liège ; Adrien Clemeyns, de Diest ; Jehan Prusen, d'Armentiers ; Claeyns Cotetrom, François van Langhenhoven, de Dendermonde ; Kerstiaen vander Meulen, de Malines ; Pieter van Steyvenis, d'Anvers ; Jaques Decoster, de Gandt, et Gheeraert Gheeraertssen, de Bueren, auxquelles avons promis, de la part de Sadicte Excellence, pardon général de tous leurs fautes et messus jusques à présent par eux commises, et supplions Sadicte Excellence leur vouloir confirmer et ratifier nostre-dicte promesse, en les recevant en grâce et mandant vers leurs maisons ; et ordonnons par cestes à tous capiteynes, officiaux et gens de guerre, mesmes à tous officiers de justice, les laisser passer librement vers Sadicte Excellence, ou vers leurs maisons, sans aucun empê-chement. Faict à Brouwershaven, ce 11^e d'octobre, l'an xv^e septante et cinq.

» SANCHO D'AVILA ; JUAN OSORIO DE ULLOA ; MONDRAGON. »

(2) Ces passe-ports étaient ainsi conçus :

« DON LUIS DE REQUESENS, etc. A tous, etc. Comme, à la prinse de Brouwershawen, aions prins à mercy tous les gens de guerre y estans en garnison, en leur accordant la vie, les laissant

et d'autres lieux des Pays-Bas; deux ou trois seulement étaient de Liège ou d'Aix-la-Chapelle. Requesens fait observer, à ce propos, que tout le bon traitement fait à ceux qui se rendent, pas plus que les châtimens infligés à ceux qui se défendent, ne contribue à ce que personne vienne se soumettre volontairement (1).

Toute l'île de Schouwen, qui est très-grande, est au pouvoir du Roi, à l'exception des deux villes principales, Zierikzée et Bommenedé, qui persévèrent dans leur obstination. — Ceux de Zierikzée ont ouvert les digues en plusieurs endroits, pour submerger tout le plat pays : ils fondent leur confiance sur ce moyen, sur la saison avancée et les secours qu'ils attendent par mer, bien que l'on dise que les bourgeois sont divisés. Il y a dans la ville dix compagnies d'infanterie : ce sont celles qui étaient en l'île de Duyveland, pour en défendre le passage, et qui y ont été transportées par la flotte des ennemis. Si les bourgeois avaient eu le dessein de se rendre, comme plusieurs personnes l'avaient assuré au grand commandeur, ils auraient pu fermer leurs portes à ces compagnies : car, lorsque les troupes royales entrèrent dans l'île de Duyveland, Zierikzée était sans garnison; mais les bourgeois ont reçu fort volontiers ces compagnies; ils ont fortifié la tête de leur digue, près de laquelle ils tiennent ordinairement presque toute leur flotte. Le 10 octobre, ils ont mis le feu aux salines, situées près de la ville et qui sont toute leur richesse : ce qui manifesta leur résolution de se défendre jusqu'à la dernière extrémité. On a publié qu'on attend à Flessingue 2,000 Gascons; et l'on écrit d'Angleterre, pour leur promettre des secours de ce pays.

Le grand commandeur a envoyé dans l'île trois ou quatre dyckgraves de

aller avec leurs armes la part que bon leur samblera ès pays estants soubz l'obéissance de Sa Majesté, nous vous mandons et ordonnons, et à chascun de vous endroict soy, et sicomme à luy appartiendra, que, venants vers vous, les laissez passer, venir et demeurer librement et francement, sans leur faire ou souffrir estre fait aucun destourbier ou empeschement au contraire, à condition toutesfois qu'après VIII jours doist la date de cestes, ilz s'ayent à se monstrier chascun respectivement par-devant les magistratz des lieux d'où ilz sont, afin de y faire apparroistre s'estre souffisamment réconciliez avec nostre mère la saincte église catholique romaine, sans en ce faire faulte : de laquelle réconciliation les gens du magistrat seront tenuz envoyer certification en forme deue à nous, ou à ceulx du conseil de Sa Majesté lez nous, le plus tost que faire se pourra. Donné en Sainte-Aunelandt, soubz nostre nom et seel secret de Sa Majesté y mis en placart, le cinquième jour d'octobre 1575. »

(1) *No basta todo el regalo que se haze á los que se rinden, y castigo á los que se defienden, para que ninguno venga á reducirse voluntariamente.*

diverses provinces, et donné pour instruction aux chefs de l'expédition que, si l'on pouvait submerger entièrement Zierikzée et Bommenede, on le fit, quand bien même on mettrait en péril le reste de l'île, mais que, si l'on ne le pouvait pas, on tâchât de fermer les ouvertures des digues. Comme c'est là une chose que les gens seuls du pays entendent, et qu'ils ne sont jamais d'opinion de rien submerger, il fut résolu qu'il n'y avait pas possibilité de mettre sous l'eau lesdites villes (1). — En conséquence, le 10, le camp partit de près de Zierikzée avec deux pièces d'artillerie, laissant les autres en batterie en divers endroits, dans l'intention d'arriver, le 11 au matin, à l'ouverture de la digue, d'en chasser certains navires ennemis qui la gardaient, de tâcher de la fermer, et, cela fait, d'attaquer la tête qu'ils tenaient fortifiée.

Le mauvais temps qu'il a fait ces jours derniers, et aussi le peu d'intelligence qui règne entre les chefs, ont causé du retard dans les opérations militaires. — Le grand commandeur a fait passer au camp treize pièces d'artillerie de siège et deux de campagne, avec toutes leurs munitions, 200 chevaux pour

(1) *Como esta es materia que nó la pueden entender sino los dicgraves y otras personas del pays, y ellos nunca son de opinion que se anegue nada, resolvieron que no se podían anegar estas villas.*

Nous avons trouvé la lettre suivante écrite par les dyckgraves au grand commandeur :

« Excellent seigneur, monseigneur, nonobstant que nous pensons bien que Vostre Excellence aura entendue, tant nostre advertissement aux sieurs Saicho d'Avila, chastelain d'Anvers, Christoffer de Montdragon, coronnel, etc., et Jehan Osorio Uloa, maistré del campo, etc., à l'endroit les premiers entreprises nécessaires en ceste isle de Schouwen, touchant le point qu'il n'estoit praticable de noyer la ville de Ziericzée, et conserver la reste dudict isle de Schouwen, que nostre subséquent advis, que, devant toute chose, le trou perché par les rebelles es dyques dudict Schouwen devoit estre restauré, et incontinent aussy la nouvelle teste de Zierczée invahie, pour par ce moyen empesser l'entrée et issue de ce costé audict Zierczée, par où icelle ville pouldra par après venir en nécessité, comme il appert plus amplement par ledict nostre advis : pour l'effect duquel, nous nous sommes trouvez, le xi^e du mois présent, avecq mesdicts sieurs et l'armée de Sa Majesté, audict trou et teste, mectant en œuvre les habitans de ladicte isle qu'avons sceuz rassembler, ad ce maudez par le recepveur de Beoisterschelt, que quasi à ung mesme instant nous avons (à l'ayde de Dieu) recouvrez et refreschez ladicte isle, que ladicte teste estoit par les rebelles, après une brave escharmouche, abandonnée, estant maintenant en œuvre pour fortifier et réparer ledict trou, comme il convient pour la seureté de ladicte isle, avons de nostre costé de ce que dessus bien vouluz par cestes faire à Vostre Excellence ce petit advertissement : ce qu'eussions aussy bien vouluz faire plus tost, se noz nécessaires occupations pour l'avancement dudict ouvrage ne nous en eussent causez nostre dilay. Ce que nous confions que Vostre Excellence ne nous imputera de négligence, mais prendra en bien et bonne part le travail et les occupations esquelles

les tirer, et 700 pionniers, les seuls qui soient venus de 3,000 dont il avait ordonné la levée plusieurs jours avant son départ d'Anvers. Il y a fait passer aussi cinq nouvelles compagnies d'infanterie, savoir : deux d'Espagnols, deux d'Allemands et une de Wallons, et des provisions de bouche en abondance. Il aurait désiré infiniment se transporter lui-même sur les lieux, pour parer à bien des inconvénients, mais les affaires du gouvernement ne le lui permettent guère.—Il croit toutefois qu'il s'y rendra, si le temps devient meilleur, parce qu'il s'impatiente d'avoir constamment devant les yeux Zierikzée, qui est très-près de la Thole, et d'être plusieurs jours sans savoir ce qui se passe par là (1).

Sa lettre était écrite jusque-là, lorsque, le 11 octobre, il a appris que les troupes royales ont gagné la tête de Zierikzée. La manière dont la chose est arrivée fait voir bien clairement que Dieu l'a conduite de sa main (2). En effet, les troupes royales avaient attaqué en désordre ; les ennemis les avaient repoussées ; le capitaine don Gabriel de Peralta était tué, avec dix ou douze soldats distingués par leur valeur ; le capitaine Borja et une trentaine d'Espa-

nous nous employons, et nous espérons encoires employer, pour le service du Roy, nostre sire, et Vostre Excellence.

« Excellent seigneur, nous prions Dieu, nostre Créateur, d'octroyer à Vostre Excellence l'accomplissement de ses vertueux désirs.

« Escript au camp de Sa Majesté estant à Borrendam, en l'isle de Schouwen, le xiii^e jour d'octobre xv^e LXXV, de soir, venant de l'ouvrage.

» De Vostre Excellence très-humbles et obéissans serviteurs,

» BRUNINCK VAN WYNGAERDEN, JOHAN ARIAENZ., BLANCX, JAN DE AYALA,

» JACOB VAN GELRE, DIERICK HEYNRICKZ. »

Requesens fit à cette lettre la réponse que voici :

« Très-chers et bien-amez, nous avons receu vostre lettre du xiii^e du présent, et entendu par icelle vostre conduite à la prise de la teste de Ziericzee. Et, ores que m'en advertissez un peu tard, je ne le scaurois prendre que de fort bonne part, non-seulement pour en avoir esté adverti précédemment par aultre voye, mais pour la dilation que vous a causé la grande diligence que vous avez mis et mettez en la continuation de vostre présente occupation, pour l'encheminement et achèvement du reste de vostre charge. Dont vous louons hault, avec assurance que n'en fauldront en temps et lieu avoir si bonne et favorable souvenance et regard, en vostre endroict, que vous-mesmes pourriés désirer, comme l'effect vous fera apparostre, quand l'occasion s'en présentera. Et là-dessus, etc. De Sainte-Annelandt, le xv^e jour d'octobre 1575. » (Archives du royaume, papiers d'État.)

(1) ... Pero todavía, si el tiempo mejora, creo que passará allá, porque no puedo tomar en paciencia estar mirando cada hora á Ziricea (que está muy cerca de aquí), y estar días sin saber lo que allá passa...

(2) Y en el modo como sucedió se vee tambien claro que lo ha guiado Dios de su mano....

gnols étaient blessés; déjà la résolution était prise de ne pas renouveler l'attaque ce jour-là, lorsqu'on vit les ennemis mettre le feu à une maison qu'il y avait dans le fort, et évacuer celui-ci. Alors les troupes royales, revenant à la charge, s'emparèrent du fort sans la moindre difficulté: elles prirent trois ou quatre navires de guerre qui, à cause de la basse marée, ne purent se retirer avec les autres (1). Enfin le résultat a été d'une très-grande importance:

(1) Nous insérons ici divers documents relatifs à l'expédition contre les îles de Zélande. Nos Archives ne renferment aucun rapport des chefs qui la commandaient, et cela se devoit: ces chefs étaient espagnols; leurs rapports, rédigés en espagnol, durent être déposés dans la secrétairerie particulière du grand commandeur:

I. Lettre du sieur de Seroskerque au secrétaire Berty.

Monsieur mon cousin, de nostre passaige et embarquement ne dirray reins, car l'averez au vray bein entendu, pour avoyr esté chose de viste de ceulx quy estoient en Sainte-Annelandt. Mais cela vous dirray que at esté un des plus faitz hardys et difficiles que en plusieurs années sont advenuz; et certes, si n'eussions prins terre à temps, je crains que aucuns en eussent eu à souffrir. De moy, je me porte raisonnablement, Dieu loué, et suys passé pas sans dangier, ayant passé plusieurs canonades. Et, si on eusse voulu faire ce que ay porfyé, comme le coronel Mondragon servira de tesmoing, estant du mesme advys, peult-estre que Ziricxzée seroit nostre, car le séjourner une nuit en Duvelandt at donné moyen à Dorp, après la défaite de Boisot, faire entrer viii enseignes à Ziricxzée; aussy at causé que en ce lieu sont bruslés cent et iii^m maisons; et, sans les diligences qu'on fyt, avecq le grandt vendt le lieu estoit en grandt dangier. Les salines y sont demourez, et au mesme instant, combatant avecq le feu vendt et pluie, furent les ennemys chassés du lieu au fort, lequel hier ont mis ès nous mains, ayant laissé aller les soldatz, suyvant le traité; et jusques à là tout estoit bon. Mais le mal est que ceulx de Ziricxzée, vaincus des soldatz, n'en peuvent faire aucun bon office, combein que ne sont excusables les avoyr receuz, estans sans garnison, et moins de ce que devant-hier ont en deulx places entièrement percez les dycques au plus dangereulx, sans que voys remède ou moyen pour le restoupper, mesmes sur l'entrée de l'yver: de manière que je voys la enthière perditiion du pays et ville; et vous assure, voyant cecy et le peu de considération que ses gens ont, pour beaucoup qu'en fusse hors avecq honneur, car assuré-vous que n'en veindrons au bout, et que le pays demeurera perdu, ne fût que en peu des jours on pourroit aschever avec ceulx de Ziricxzée, qu'est le seul espoir en quoy faisons tout debvoir. On vyt aussy icy, tout au contraire l'ordre que Son Excellence avoit promis, voyant grandes foulles que ne servent à réduyr les forvoyés, et mesmes en ceste conjoncture. Et, que plus me est sur ceur, je voys que ces gens-icy n'ont nulle considération ny penser, et treuve comme aussy de longstemp ont estes les dyckaiges icy si dangereulles que, venant ungue rupture, n'est remède, si promptement ne soit proveu. Enfin en bein peu des jours tout se monstra.... En haste, de Brouwershaven, ce 3^e d'octobre 1575.

Vostre cousin et serviteur,
PH. DE SEROSKERQUE.

car les ennemis ont immédiatement donné quelque marque de leur intention

II. *Nomination de Jean Turck, bailli de Middelbourg, comme bailli de l'île de Duveland.*

DON LODEWYCK VAN REQUESENS, etc. Onsen lieven besunderen Jehan Turcq, bailliu der stadt van Middelburgh, salut. Alzoe men nu onlanx, met het crychsvolk des Coninx, onses genedichts liefs heeren, van Synē Co. Ma^{te} rebellen wederomme vereregen ende geoccupeert heeft het eylandt van Duvelandt, ende wy bevinden van noode te syn, tot het onderhoudt desselven eylandts endē de welvaert der gemeynen inwoonderen aldaer, yemandt te stellen ende committeren om 'tselve landt in eenen goeden regle, politie ende ordonnantie te setten ende onderhouden, ende daer benevens te beletten ende beschudden dat het crychsvolk aldaer blyvende 'tselve nyet en overlasten ende beschaedighen : wy, ons volcommelyck betrouwende uwe goede getrouwicheyt, vromicheyt, vervaerentheyte ende goede diligentie, hebben u vercoren ende gecommiteert, kiezen ende committeren by desen om in 't voirschreven eylandt van Duvelandt te gaen resideren in persooene, ende 't selve in alle goede geregeltheyte ende geschicktheyte te stellen, onderhouden ende gouverneren, nemende t'uwe laste soe de reparatie ende onderhouinge van de dycken aldaer, als oyck dat het vee, horne-beesten ende andere, nyet verstroyet, geturbeert oft verjaeght en wordden, op dat duer uwe middel die provisie van vleesch ende alle andere eetwaeren ende noodtlickheyte aen het voirschreven crychsvolk aldaer gedaen ende geleverd worde, soe het behoeren zal, ende in sullicker vuegen dat den inwoonderen des voirschreven eylands, ter dier oirsaecke oft eenighe andere, egheen overlast, moeyenisse oft onrust aengedaen worde, wellick ghy in alle manieren zult sien te voercommen ende beletten. U voerts bevelende ende belastende, met denghenen die wy overste des crychsvolcx in Duvelandt voirschreven stellen ende ordonneren zullen ende gebieden, aldaer te resideren, om in alle saecken de crychshandel aengaende te versien ende disponeren, alle goede correspondentie te houden die tot bewaernisse des voirschreven eylandts, welvaert ende ruste der inwoonderen desselven dienen ende bequaem wesen zal, ende voerts te doen alle dat eenen goeden ende getrouwen officieren tot 'tghene voirschreven is gecommiteert, behoirt ende sculdich is te doene : alle by provisie ende totter tyt ende wyle toe dat daerinne anders van ons geordonneert ende versien zal wordden. Bevelende voerts mit desen allen den inwoonderen des eylandts van Duvelandt voirschreven, ende allen anderen diet behoeren zal, dat zy in 'tghene voirschreven is, u obedieren, respecteren ende gehoersaem syn ; u ghevende voirts, in 'tghene ghy tot dienst Syner Co. M^{te} hen bevelen ende ordineren zult, sullicker assistencie hulpe ende bystandt, als dat behoert. Gegeven onder onsen naem ende Zyner Co. Ma^{te} secret seghel hier onder opgedruckt in placcaete, den derden dach octobris xv^e vyffentseventich.

III. *Lettre du grand commandeur au président Viglius.*

Monsieur de St.-Bavon, pour les continuelles occupations que jusques ast'heure j'ay eu en ce lieu pour le faict de guerre, je n'ay eu moyen de vous faire part du bon succès que Dieu a esté servi nous accorder endroit les isles de Duvelandt et de Scouwen, recouvertes des mains des rebelles de Sa Majesté. Et, d'aultant que présume aurez désormais entendu les

de parlementer. On est aussi en pourparlers avec des capitaines de leur flotte,

particularitez du tout, conformément à ce que j'ay escript au conte de Berlaymont, ne m'amuseray par ceste à vous en tenir long propos, fors que à vous dire que, depuis le commencement de l'emprinsé susdicte, les choses sont allé continuant si bien que, par-dessus tous les fortz des ennemis gaignez esdictes isles, sumes aussy présentement venuz au-dessus de Brouwershaven, si que ne reste maintenant que la ville de Ziericzee et Bomenede, la réduction desquelles veulx espérer que pourra suyvre aussi de brief. Et, comme se trouve présentement que esdictes isles recouvertes y a encoires bon nombre de gens catholicques, et que plusieurs pendant la détention desdictes isles par les ennemis se sont maintenuz secrètement pour telz, mesmes que quelques-ungz d'entre eulx ont bien longuement gardé et caché en lieux secretz beaucoup de choses saintes et sacrées, afin de n'estre profanées par mains desdicts rebelles, dont ilz sont maintenant venuz faire déclaration et ouverture, j'ay bien de cela voulu vous advertir par ceste, pour vous dire que, pour maintenir les bons susdicts en leurdicte dévotion, et remectre les aultres qui pourroyent estre desvoyez esdictes isles en telle que pour leur salvation leur est nécessaire, j'ay trouvé requis que tous ecclésiastiques s'estant par cy-devant retiré hors lesdictes isles, à cause de l'altération d'icelles, ayent promptement à y retourner et faire résidence, pour s'y acquicter de leur service à l'accoustumée, et au surplus faire tout ce que pour le maintènement de la vraye religion catholicque romaine esdictes isles à eulx affiert et appartient, vous requérant partant à vouloir procurer que lesdicts gens d'Église que scaurez estre par delà ou aultre part réfugez desdictes isles, se conforment incontinent et sans dilay à ce que dessus; m'asseurant qu'en debvez cognoistre aucuns d'iceulx et où ilz sont à présent, si comme le dénommé de Middelbourgh et ung curé de Nyeukerke en ladicte isle de Duvelandt; que l'on me dict ycy estre en quelque cloistre allentour ou dedans la ville de Bruxelles; lesquelz et aultres dont aurez notice, je vous prie encharger de retourner en leurs offices et résidences, comme dict est: en quoy se fera ce que pour le service de Dieu et de Sa Majesté et le bien publicq est requis et nécessaire. A tant, monsieur de Saint-Bavon, Nostre-Seigneur vous ait en sa sainte garde. De Sainte-Annelandt, le iii^e jour d'octobre 1575.

DON LUIS DE REQUESENS.

IV. *Lettre du grand commandeur au conte du Rœulx.*

Monsieur le conte, encoires que je m'assure aurez désormais entendu le bon succès que Dieu a esté servi donner aux gens de guerre du Roy, nostre maistre, en la reprise des isles de Duvelandt et Schouwen contre les rebelles et ennemis de Sa Majesté, toutesfois je n'ay voulu laisser que par ceste ne vous en advisasse aussy aucunement, avec assurance que les soldatz de vostre régiment, tant en passer l'eau qu'en la prinse du port de Brauwershaven et deux ou trois aultres places fortes, se y sont non moins vaillamment portez que souffisamment à l'expectation qu'ay tousjours conceu d'eulx.

En oultre, il m'a dû tout samblé convenable, tant pour l'avancement du service d'icelle Sa Majesté que l'entretènement et augmentation de la traficque et bien du pays, vous ordonner, puisque le port de Brouwershaven soit astheur de nostre costé, qu'incontinent faictes publier en toute la conté de Flandres la libre navigation et commerce entre le susdict pays et Brou-

pour les attirer au service du Roi, et, comme l'on a également l'espoir d'ame-

wershaven, sans qu'à personne qu'y voudra aller négocier, sera fait, mis ou donné aucun destourbier ou empeschement quelconque. Et, d'aultant que s'entend qu'il y a par delà grand nombre de poissonniers dudict Brouwershaven entendants à la pescherie de harengz, il s'est aussy icy trouvés convenir que telz et quelconques pescheurs ayez à faire retourner, avec leurs navires, barques et biens dedens icelles, audict Brauwershaven, leur assurant de ma part qu'il ne leur sera démontré et fait que tout bon traitement et amitié convenable, et qu'avec oubliance de toute faulte passée, leur sera permis d'ores en avant vivre librement, paisiblement et franchement soubz la protection et obédience de Sa Majesté. Au surplus, comme j'ay donné ordre à la descente de l'armée de Flandres audict Brauwershaven, et qu'icelle néantmoins ira costoyant ledict Flandres, il s'est samblé très-requis et nécessaire que portez tout bon soin qu'icelle soit pourvue de quelque nombre de vosdictes gens estans par delà, à raison qu'elle puist tant mieulx venir gardée, comme il convient entièrement, mectant avec lesdicts gens de guerre quelque homme confident et propre pour les commander et régir en discipline militaire, afin qu'aultrement, par faulte de chief, et ne s'ayant aucun qui les gouverne, ilz ne laissent à obéir à tout ce qui leur sera ordonné, et ne s'observe entre eulx tout bon ordre qu'il appertient. A tant, etc. De Sainte-Annelandt, le iv^e jour d'octobre 1575.

V. *Lettre du président Viglius au grand commandeur.*

Monseigneur, j'ay entendu avec grand joye le bon succès qu'il a pleu à Dieu donner à Vostre Excellence au recouvrement des isles de Duvelant et de Schouwen, et de tous les fortz que les enemyz et rebelles avoyent celle part, et meismes de Brouwershaven, et qu'il ne reste que la ville de Ziericxzée et Bomeneede, dont icelle espère que la réduction se pourra suyvre de brief. Et, pour satisfaire à ce qu'elle me mande par ses lettres de faire retourner, à l'effect du contenu d'icelles, tous ecclésiastiques s'estant retirez à cause de l'altération desdictes isles et réfugez par deçà ou aultre part, attendu que je n'ay particulière cognoissance d'iceulx, j'ay mandé icy le dénommé à l'évesché de Middelbourg, estant présentement à Louvain, et aussi fait chercher le curé de Nyeukercke, pour entendre d'eulx lesdicts réfugez. et en après encharger à iceulx de s'en retourner à leurs résidences, pour s'y acquiter en conformité de la bonne volonté et intention de Vostredicte Excellence : dont, pour responce à sesdictes lettres, n'ay voulu faillir d'avertir icelle. Et sur ce, monseigneur, pryeray le Créateur donner à Vostredicte Excellence très-heureuse et longue vye. De Bruxelles, le v^e d'octobre 1575.

De Vostre Excellence très-humble et obéyssant serviteur,
VIGLIUS DE ZUICHEM.

VI. *Lettre du président Viglius au grand commandeur.*

Monseigneur, ayant fait chercher (suyvant la charge qu'il a pleu à Vostre Excellence m'en donner) le pasteur de Nieukercke et aultres de l'isle de Schouwen et Duvelant, j'ay enfin treuvé que ledict pasteur de Nieukercke estoit icy, hors ceste ville, au cloistre des Charreulx à Scheute, se tenant là avecq les religieulx, lequel ay fait venir vers moy, et luy ayant déclaré le bon plaisir de Vostre Excellence, quant à retourner en sa résidence vers ses bre-